

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.95

30 mars 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u>
2. Organisme responsable: Ministère du commerce et de l'industrie - Bureau de normalisation des produits
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Savons de toilette
5. Intitulé: Spécification technique des Philippines relative aux savons de toilette
6. Teneur: Cette spécification énonce les prescriptions applicables, sauf indications contraires, aux savons de toilette en barres, granulés ou paillettes de haute qualité, colorés ou non et légèrement parfumés.
7. Objectif et justification: Protection des consommateurs
8. Documents pertinents: PNS 11: 1983 Normes nationales des Philippines Echantillonnage et méthode d'essai pour l'analyse chimique du savon
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Immédiatement
10. Date limite pour la présentation des observations:
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: